



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)



## Blanquer à l'Assemblée Une "révolution copernicienne"

**Avant les AESH étaient dans la précarité, maintenant les AESH  
sont le centre de cette précarité**

Mardi 18 juin 2019, Jean-Michel Blanquer était reçu à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la [Commission d'enquête](#) sur l'inclusion des élèves handicapé-es dont le rapporteur est le député [Sébastien Jumel](#).

En grande forme, le ministre se gausse d'avoir créé une "révolution copernicienne" dont l'élève serait le centre de l'école inclusive, les différents acteurs et actrices rayonnant autour de lui. Sa phrase choc "Avant tu devais attendre un-e AESH pour aller à l'école ; maintenant, tu vas à l'école, un-e AESH t'attend" omet de préciser la mutualisation à outrance des AESH et la généralisation des PIALs qui feront que l'élève sera un-e parmi tant d'autres du-de la même AESH.

**Le ministre nous offre donc une bien pitoyable plaidoirie :**

Une "révolution copernicienne" qui prétend que les DASEN vont transformer leur organisation pour la rentrée 2019

*Nos remontées des différentes académies montrent que l'organisation de la rentrée est en proie à une réelle panique : une centralisation académique de la gestion administrative pour les EPLE où le personnel s'occupant des contrats n'est pas encore en poste ce qui présage un retard manifeste pour lesdits contrats et paies. Alors que le ministre annonce que tous les AESH seront dorénavant en contrat 3 ans, des renouvellements en contrats d'un an sont encore proposés par les DSDEN.*

Des AESH intégrées dans l'Education Nationale avec un recrutement avant une rentrée préparée ainsi qu'un accueil avec les parents et les élèves. La formation de 60 heures doit être initiale.

*Aujourd'hui, aucun-e AESH n'est recruté-e au vu de la rentrée avec proposition de formation en amont.*

Avant tu devais attendre un-e AESH pour aller à l'école; maintenant, tu vas à l'école, un-e AESH t'attend"

*Un-e AESH attend l'élève et tou·tes les autres dont elle·il a la charge... Cette vision renforce l'idée que l'AESH, de plus en plus mutualisé·e, est corvéable à merci, à disposition de l'élève au même titre qu'un objet.*

La déprécarisation des AESH se traduit par la fin des contrats aidés : les contrats robustes AESH de 3 ans sont une avancée par rapport aux contrats aidés de quelques mois selon le ministre.

*Blanquer oublie que les contrats aidés ne se transforment pas tous en contrats AESH.*

*De plus, nous constatons à ce jour que certaines DSDEN ne renouvellent pas des contrats pour des AESH ayant plus de 3 années d'ancienneté pour éviter de signer des contrats 3 ans et donc des CDI à la clé.*

Une ouverture de carrière grâce aux contrats de 3 ans qui débouchent sur un CDI.

*Rien de nouveau sous le soleil : les 6 ans débouchant sur un CDI existaient déjà.*

*La circulaire prévoit même une régression en ne maintenant pas la quotité du dernier CDD lors du passage en CDI.*

Les PIALs ont des vertus multiples : une meilleure organisation pour les élèves et les AESH qui donnera plus de temps plein aux AESH.

*La soi-disant meilleure organisation n'est qu'une gestion globale de l'accompagnement qui amènera à une rotation des accompagnants de chaque élève ainsi qu'à une multiplication du nombre d'élèves accompagné·es par un·e même AESH. Les AESH auront parfois des déplacements importants entre deux missions ce qui aggravera encore plus leurs difficiles conditions de travail.*

*Prétendre que les AESH pourront avoir un taux plein au sein d'un PIAL est une baliverne puisque l'amplitude horaire d'ouverture n'est jamais de 35 heures. Blanquer remet aussi sur le tapis le périscolaire "à la carte", façon de légitimer la précarité et de déprofessionnaliser la fonction d'AESH en les ouvrant à des missions ne relevant ni de leurs compétences ni de leurs attributions.*

Les PIALs permettront une plus forte coopération entre institution médicale et Education Nationale.

*La MDPH ne sera plus la dépositaire exclusive des notifications puisque le coordonnateur ou la coordonnatrice des PIALs pourra modifier les heures d'accompagnements de l'élève en fonction de l'organisation des moyens et non de ses besoins.*

La formation des AESH, objectif majeur selon Blanquer...

La formation de 60 heures reste la référence, le ministre insiste sur la formation des enseignant·es et les modules de 3H AESH et enseignant·es pour un positionnement réciproque. La création de la plateforme CAP ÉCOLE INCLUSIVE serait une bibliothèque permettant à l'AESH de trouver les réponses et les outils en relation avec les besoins du terrain.

*Une formation de 60H reste très insuffisante pour un travail qui nécessite de nombreux savoir-faire, de grandes responsabilités et beaucoup de pénibilité.*

*Des "modules pour un positionnement réciproque des AESH et des enseignant·es" sans module commun ne permet pas aux deux corps de métier d'apprendre à travailler ensemble pour une richesse des échanges et une véritable complémentarité des fonctions. Rappelons qu'il n'existe aucun lien de subordination entre l'enseignant·e et l'AESH, ce sont des collègues. Enfin, la plateforme numérique n'est en aucun cas une réponse face aux besoins du terrain et à la demande de formation des AESH par des professionnel·les et des pairs.*

Blanquer a donc essayé d'embobiner les député·es mais les AESH ne sont pas dupes. Ils·elles savent que leur carrière inexistante n'est que précarité à vie. La persistance du ministre à vouloir vendre un projet de loi basé sur une gestion budgétaire au détriment de l'humain assoit le ridicule de sa fonction et le mépris pour ce personnel consciencieux et au coeur de l'école inclusive. Les AESH connaissent leur valeur, leur travail et peuvent s'honorer d'une lucidité visiblement absente du ministère.

**Leur avenir leur appartient par un combat sans relâche, par un positionnement clair pour être enfin reconnu·es aux yeux de toutes et de tous. Loi ou pas loi, balivernes ou boniments, les mobilisations des AESH ne cesseront pas.**

Montreuil, le 26 juin 2019